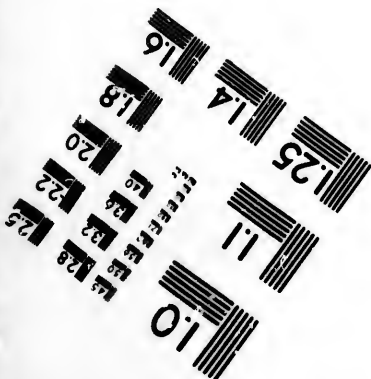
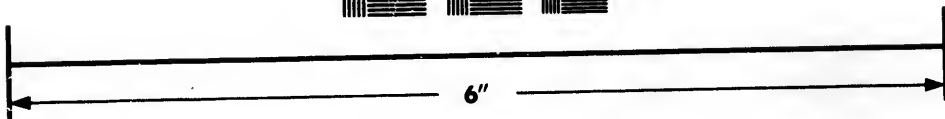
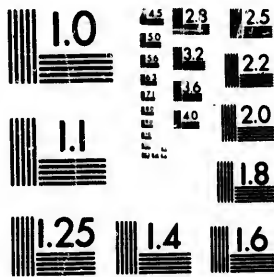


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

22 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

128
125
122
120

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le livre serré peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

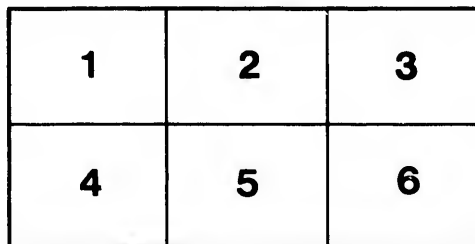
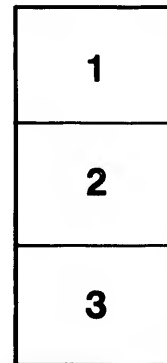
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MESS

I
doit é
en Pa

C
s'y op
d'en v

J
ntilren
celles

I
clause

V
avez e
je dir

U
aussi
provin

I
si nou
sembl

C
ils tra
struct

N
et par
de Qu
dans l
à des

I
produ
transp

U
d'arpe
que le
les pre

U
social,
memb
prépa
seigne
adopté

I
ceux q
rité d
les dif
Bas-C
véria

MESSIEURS,

Différentes circonstances m'ont empêché jusqu'à présent de m'adresser à vous sur un sujet qui est et doit être toujours pour vous de la plus haute importance; je veux parler de la conduite de votre Représentant en Parlement.

C'eût été pour moi un grand plaisir de visiter les différentes localités du comté; mais sa vaste étendue s'y oppose à mon grand regret, le comté se composant de quinze paroisses; et il ne me conviendrait pas d'en visiter une, deux ou trois, d'autant plus que chacune d'elles a des droits à ma sollicitude.

Je n'entreprendrai point de vous énumérer toutes les mesures qui ont été adoptées; je me bornerai à attirer votre attention sur les cent quarante d'entre elles qui ont été passées, et je ne vous parlerai que de celles qui, selon moi, vous intéressent le plus.

Le Bill Municipal a subi des amendements de nature à le rendre plus intelligible, et quelques nouvelles clauses rendront encore plus efficace, je l'espère, cette importante mesure.

Vous avez eu occasion d'examiner le projet d'un nouveau Bill Municipal, sur le mérite duquel vous avez exprimé votre opinion, et je m'abstiendrai en conséquence de faire d'autres observations à cet égard; je dirai seulement que votre opinion a parfaitement coïncidé avec la mienne.

Une loi a été passée autorisant la construction d'un chemin de fer de Québec à Halifax et autorisant aussi le gouvernement à emprunter les fonds nécessaires;—c'est peut-être la plus grande entreprise que la province ait mise sur pied.

De concert avec un grand nombre de Représentants, j'aurais peut-être hésité à voter pour cette mesure, si nous n'eussions pas vu de nos propres yeux les immenses avantages que le Haut-Canada a retirés de semblables débouchés dans la construction des canaux de cette province.

Ces travaux ont particulièrement porté l'abondance chez les Agriculteurs, par la facilité avec laquelle ils transportent leurs produits sur tous les marchés du monde, à un prix cent fois moindre qu'avant la construction de ces canaux, chemins de fer, etc.

Nous citerons le canal de Chambly, dont le débouché nous a procuré un marché pour tous nos produits, et particulièrement pour l'avoine qui, à défaut d'une telle facilité de transport, aurait été limité aux marchés de Québec et de Montréal; car, au lieu de trouver immédiatement un prix raisonnable pour ce grain, comme dans le cas actuel, il serait tombé dans un discrédit complet, et nous aurions été obligés de nous soumettre à des prix très minimes.

Par la construction des chemins de fer de Québec et Halifax, nous aurons un autre débouché pour nos produits, qui sont en grande demande dans les provinces inférieures, auxquelles les Américains, nos voisins, transportent leurs céréales.

Une autre considération, c'est que la construction de ce chemin sera le moyen d'ouvrir des milliers d'arpents de terres incultes à la laborieuse et courageuse population de ces provinces; et il est à espérer que les nombreux Canadiens qui sont forcés tous les ans de chercher un asile au-delà des frontières ou dans les profondeurs de l'ouest, trouveront une patrie auprès de leurs compatriotes.

Une autre mesure que je considère de la plus haute importance relativement à notre bien-être moral et social, (j'entends parler de la tenure seigneuriale,) a occupé l'attention de la législature. Un comité de neuf membres a été nommé dès le vingt-cinq mai dernier, et a travaillé sans relâche jusqu'à la fin de juillet, à préparer un projet qui pût satisfaire à la fois le seigneur et le censitaire. Mais, malheureusement, les seigneurs en ont été mécontents, et après de longs et inutiles débats, la chambre fut ajournée sans avoir adopté une loi que le comité avait tout espoir de voir passer.

La détermination subite du gouvernement de clore la session n'a laissé aucun doute dans l'esprit de ceux qui favorisaient la mesure, que le gouvernement lui-même n'était pas satisfait des travaux de la majorité du comité, mais il est à regretter que la chambre n'ait pas eu une occasion favorable de se prononcer sur les différents points qui étaient le sujet de tant de controverses; cela aurait procuré aux différents comtés du Bas-Canada, ôtés sous le poids de la tenure seigneuriale, une sûre et favorable occasion de connaître les véritables vues de leurs Représentants sur cette grande question.

Cependant, un pas et un très-grand pas a été fait vers la solution de cette importante mesure, et il est à espérer que les électeurs de tous les comtés de la province ne manqueront pas d'exiger des membres, qui brigueront leurs suffrages, la garantie qu'ils ne voteront pas pour une mesure qui puisse affecter en quoi que ce soit le principe du bill soumis par la majorité du comité.

Indépendamment de la loi déclaratoire, le comité a aussi préparé un bill pour la commutation de la tenure seigneuriale, non pas cependant dans le but de le faire passer durant la dernière session, mais pour sonder l'opinion publique relativement aux principaux points de ce bill et pour le faire circuler dans les comtés, jusqu'à l'ouverture du prochain parlement.

Cette mesure satisferait les seigneurs pourvu qu'elle fût amendée de manière à forcer également le seigneur et le censitaire à commuer. La majorité du comité ne voulut pas y accéder, et l'espère ardemment qu'aucune chambre d'assemblée ne consentira dorénavant à une mesure qui puisse forcer le censitaire à commuer, quand bien même le temps serait d'une, de deux, ou de vingt années, à moins que la mesure actuelle qui est maintenant dans le public ne soit considérablement changée.

Le Bill des Ecoles n'a pas été modifié, et quelque fortes et nombreuses que soient les plaintes qu'il a provoquées hors de la chambre, deux paroisses seulement dans ce comté ont pétitionné contre cette loi.

Je ne vous cacherais pas cependant que la grande majorité des membres qui ont été élus dans ces quatre dernières années, soit fortement convaincu qu'une loi d'école ne saurait être efficace à moins de comporter en elle-même la contribution forcée; mais beaucoup d'autres membres du parlement, ainsi que moi, soutenons franchement, après avoir été témoins pendant des années du fonctionnement du présent acte, que la loi d'école de dix-huit cent vingt-neuf et de dix-huit cent trente-deux, approuvée comme elle l'a été par la cordiale coopération de tous les habitants, a procuré une plus grande somme d'éducation dans tout le pays que la loi actuelle malgré son extravagant entourage.

Je pense qu'il pourrait être préparé une mesure qui pût combiner les deux systèmes, et procurer la paix et la satisfaction, au lieu de l'inquiétude et de l'excitation qui règnent généralement parmi nos habitants des campagnes, au sujet du système actuel. Vous serez prochainement appelés de nouveau, d'après les prérogatives que la constitution vous garantit, à choisir un représentant à la prochaine élection. Si, toutefois, mes douze années de service public me donnaient le droit de vous donner un conseil d'ami, ce serait de vous exhorter à n'élire pour représentant qu'une personne résidant dans votre comté.

Maintenant, Messieurs, vous qui m'avez si généreusement appuyé, permettez-moi de vous remercier de la confiance avec laquelle vous avez, pendant quatre parlements consécutifs, confié à ma garde vos plus chers intérêts politiques.

Il m'était presque inévitable, dans les quatre luttes que j'ai soutenues, de ne pas m'attirer quelques inimitiés; mais, quant à moi, mes sentiments me portent à me retirer de la vie publique sans la moindre amertume contre qui que ce soit de mes adversaires politiques.

Lorsque je vous annonçai, lors de ma dernière élection, que c'était la dernière fois que j'aurais l'honneur de vous représenter au Parlement, je vous le disais franchement, et je vous répète encore aujourd'hui, que ma détermination n'est pas changée.

En vous faisant donc maintenant mes adieux, permettez-moi de vous dire sincèrement, que si d'un côté je suis fier de vous avoir représenté, j'ai aussi la satisfaction de pouvoir me flatter d'avoir toujours été ferme à mon poste, et inflexible dans mon devoir.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Dr. Armstrong

Beetham 3 Octobre 1851

re, et il est
membres, qui
er en quoi

ation de la
mais pour
ns les com-

ment le sel-
ardement
aire à com-
are actuelle

ntes qu'il a
te loi.

ces quatre
porter en
moi, soute-
acte, que
été par la
ut le pays

procurer la
parmi nos
e nouveau,
e élection.
seil d'ami,

remercier
le vos plus

quelques
la moindre

ais l'hon-
aujourd'hui,

d'un côté
jours été

*Ayez la bonté de donner communication
de cette adresse, dans votre localité —*

